Image not found or type unknown

paiement du fermage divisé entre chacun des deux coindivisaires à part égale

Par **Dumont Isabelle**, le **22/12/2020** à **11:18**

Bonjour,

Un fermier peut-il s'opposer à une demande à l'amiable de procéder au paiement du fermage à chacun des deux coindivisaires selon leur quote-part ?

Merci

Par **youris**, le **22/12/2020** à **11:49**

bonjour,

s'agissant d'une demande amiable, le fermier peut refuser de payer chaque indivisaire séparément.

imaginez que vous soyez 10 indivisaires ou plus et si un indivisaire ne paie pas, comment faire ?

pour la taxe foncière, en général, le trésor public fait la demande de paiement à un seul indivisaire.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés